PVL

Postulat : Renforcer l'offre de garde à Yverdon-les-Bains par des solutions innovantes et collaboratives

L'accès aux structures d'accueil de jour reste un enjeu central pour les familles yverdonnoises. Malgré les avancées récentes, les difficultés persistantes pour obtenir une place en crèche ou des solutions de garde adaptées impactent directement la conciliation entre vie professionnelle et familiale, la dynamique économique locale, l'égalité des chances ainsi que l'attractivité résidentielle de notre ville.

Face à une demande croissante et à des capacités limitées, il est essentiel d'explorer des solutions complémentaires, en s'appuyant sur des collaborations avec les acteurs privés et les initiatives citoyennes. Plusieurs communes suisses, comme Genève, Mont-sur-Lausanne, Villars-sur-Glâne ou Lausanne, ont déjà développé avec succès des modèles hybrides associant acteurs publics et privés. Ces partenariats permettent de maintenir la qualité du service tout en maîtrisant les coûts pour les familles et en élargissant l'offre de places .

De plus, des entreprises locales pourraient être partenaires dans le développement de solutions de garde pour leurs collaborateurs, comme cela se fait déjà avec l'EPFL et Nestlé par exemple. D'un autre côté, certaines familles souhaitent mettre en place des formes de garde plus souples, comme la garde partagée. Cependant, ces initiatives peuvent vite se heurter à des obstacles administratifs, juridiques ou financiers.

Considérant ces points, le PVL propose le postulat suivant.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Développer des places d'accueil via des partenariats public-privé (PPP), en analysant notamment :

- les freins réglementaires ou administratifs à la création de structures privées ;
- les modalités de collaboration entre la Ville, les entreprises et les opérateurs privés, à l'image des modèles réussis dans des communes comme Genève, Mont-sur-Lausanne ou Lausanne ;
- les mécanismes d'incitation ou d'accompagnement pour augmenter l'offre d'accueil préscolaire ;
- la mise à disposition éventuelle de locaux ou de facilités administratives pour soutenir ces projets.

2. À évaluer la mise en place d'un soutien municipal à la garde partagée entre familles, en examinant par exemple :

- la création d'un guichet d'information et d'accompagnement administratif ;
- la possibilité d'aides logistiques pour le démarrage de projets ;
- les moyens de favoriser les réseaux de solidarité locale et les initiatives communautaires.

Pierre-André Michoud et Cécile Plagellat pour le PVL